

**ASSEMBLÉE NATIONALE**24 octobre 2022

---

PLF POUR 2023 - (N° 273)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N ° II-1266

présenté par

Mme Frigout, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

---

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

| <b>Programmes</b>                                 | +          | -          | <i>(en euros)</i> |
|---|------------|------------|-------------------|
| Enseignement scolaire public du premier degré     | 0          | 0          | 0                 |
| Enseignement scolaire public du second degré      | 0          | 0          | 0                 |
| Vie de l'élève                                    | 10 000 000 | 0          | 0                 |
| Enseignement privé du premier et du second degrés | 0          | 0          | 0                 |
| Soutien de la politique de l'éducation nationale  | 0          | 10 000 000 | 0                 |
| <i>dont titre 2</i>                               | 0          | 7 000 000  | 0                 |
| Enseignement technique agricole                   | 0          | 0          | 0                 |
| <b>TOTAUX</b>                                     | 10 000 000 | 0          | 10 000 000        |
| <b>SOLDE</b>                                      | 0          | 0          | 0                 |

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Si des mesures sont annoncées pour améliorer les conditions de travail et d'accompagnement des AESH, elles ne représentent pas l'unique solution à l'école inclusive. Quels que soient leurs lieux d'apprentissage (autant que possible à l'école de la République, mais aussi en milieu spécialisé ou avec une scolarisation hybride), les élèves en situation de handicap ont besoin de construire leur parcours de scolarisation.

Aussi, cet amendement vise à octroyer dès maintenant des moyens supplémentaires à l'Education Nationale pour permettre à chaque enfant d'avoir accès au matériel pédagogique adapté nécessaire à son parcours de scolarisation.

De nombreux parents font état de difficultés pour que leur enfant puisse bénéficier du matériel pédagogique adapté pourtant notifié par la MDPH. Il leur est souvent répondu par les services académiques que les crédits annuels sont épuisés et qu'il leur faudra attendre l'année prochaine. Dans un contexte où le Gouvernement entend faire de l'école inclusive une priorité, cette réalité n'est pas acceptable et met de nombreux élèves en difficultés car en défaut d'autonomie.

Les chiffres sont parlants. Depuis 10 ans, le nombre de notifications de matériel adapté augmente régulièrement mais les budgets ne suivent pas et le taux de couverture des prescriptions ne cessent de chuter (taux de couverture de 83,4 % en 2015/16 et de 67 % en 2021/22). De ce fait, le nombre d'élèves qui n'ont pas la réponse à leur besoin ne cesse d'augmenter : ils étaient 4 490 élèves en

2015/16 mais 14 825 en 2021/22 (44 925 notifications avec un taux de couverture de la notification de 67 %).

Pour toutes ces raisons, cet amendement d'appel procède à une hausse de 10 millions d'euros (14 825 x 700 €, prix moyend'un ordinateur qui est le matériel adapté le plus souvent demandé) de l'action 03 « Inclusion scolaire des élèves en situation de handicap » du programme 230 « Vie de l'élève » de la mission « Enseignement scolaire », et d'autre part, afin de respecter les règles de recevabilité financière, à une baisse d'un même montant sur l'action 03 « Communication » du programme 214 « Soutien à la politique de l'éducation nationale » de la même mission (dont 7 millions d'euros dans le titre 2).

Cet amendement est déposé à l'initiative du Collectif Handicaps qui regroupe 52 associations nationales représentatives des personnes en situation de handicap, de leur famille et de leurs aidants.